

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 DÉLIBÉRATION

PRÉSENTS (31) M. LAVIÉVILLE – MME ULLOA – MME RIEHL – M. COLLET – MME BRUN – MME CATTIER – MME FARINE – M. MATHON – MME BORG – M. DENIS-LUTARD – MME CALLAMARD – M. VALÉRO – MME RECORBET – MME LIATARD – M. SORRENTI – M. BOURDET – MME JURKIEWEZ – MME DELIANCE – M. CHAMPEAU – MME DAUDE – MME GIROUD – M. VILCOT – M. PLANCKAERT – M. PICOT – MME VENDITTI – M. HAILLANT – M. BADIN – MME NOTIN – M. BICHAUT – M. HARBONNIER – MME BERGAME

ABSENT EXCUSÉ (1) M. MÉCHERI

POUVOIRS (1) M. LAMOTHE donne pouvoir à D. VALÉRO

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 32

2020.02.01 Détermination du nombre d'adjoints au maire

(Rapporteur : Daniel VALÉRO)


Nomenclature : 5.1. Élection exécutif

Les articles 2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales disposent que le nombre d'adjoints est compris dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, ce qui représente un nombre maximum d'adjoints de 9.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé que le nombre d'adjoints soit fixé à 8, étant précisé qu'une délégation de fonction et de signature sera attribuée à une conseillère municipale par le maire ce qui en fera ainsi une conseillère municipale déléguée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2

Le Conseil municipal, après avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

 **DÉCIDE de fixer à 8 le nombre de postes d'adjoints**

Envoyée au contrôle de légalité le :
Affichée le :
Certifiée exécutoire le :
Le Maire,
Daniel VALÉRO

Copie certifiée conforme
Fait à Genas, le 26 mai 2020



Le Maire,
Daniel VALÉRO